

## RELEVÉ DES AUTORISATIONS DE BÂTIR DÉCEMBRE 2021

Date	Localité, rue et numéro	Genre des travaux	no réf bat
23.12.2021	Rodange, Chemin de Brouck 22	démolition de garages existants et agrandissement latéral de la maison d'habitation unifamiliale	2021.155
22.12.2021	Lamadelaine, rue de la Montagne 6	travaux de renouvellement de la toiture avec installation d'un échafaudage	2021.49155
21.12.2021	Rodange, avenue Dr Gaasch 35	construction d'une véranda sur une partie de la terrasse postérieure du logement 11	2021.362
09.12.2021	Lamadelaine, rue des Prés 101	agrandissement d'une ouverture dans un mur porteur au rez-de-chaussée	2021.355
09.12.2021	Rodange, rue de la Gendarmerie 26	mise en place d'un conduit de cheminée extérieur dans la façade postérieure	2021.351
09.12.2021	Pétange, rue de la Chiers 84	mise en place d'une clôture le long du domaine public	2021.342
09.12.2021	Rodange, rue Henri Dunant 9	construction d'un abri de jardin	2021.319
09.12.2021	Pétange, rue Lentz 28	création d'un accès carrossable et aménagement d'un emplacement extérieur pour voiture dans le recul avant	2020.333
09.12.2021	Pétange, rue Jean-Baptiste Gillardin 29	agrandissement et transformation d'un immeuble à usage mixte	2021.265
09.12.2021	Pétange, rue de Linger 25	agrandissement d'un garage existant et construction d'un nouveau garage	2021.346
09.12.2021	Rodange, rue Joseph Philippart 31	transformation d'une maison d'habitation unifamiliale	2021.314
09.12.2021	Rodange, rue Julien Gaspar 14	rénovation de l'entrée de la maison	2021.222
08.12.2021	Pétange, rue de l'Eglise 46	démolition d'un immeuble avec dépendances	2021.211
08.12.2021	Lamadelaine, Grouswiss 5	construction d'une pergola sur une terrasse existante	2021.303
08.12.2021	Rodange, rue de Maribor 17	installation de panneaux photovoltaïques sur les deux versants de la toiture	2021.326
03.12.2021	Pétange, rue Oberst Daessent 8	construction d'un mur de clôture	2021.285
03.12.2021	Pétange, rue de la Paix 53	construction d'une terrasse et d'un auvent	2021.289

**Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage de l'autorisation aux abords du chantier.**